

Requérant & Référence de la demande	Nom	PORTING BENIN SARL		Adresse	Avenue du Canada / Carré : 1064 - Vodjè, Cotonou, Bénin		
	RCCM	RB COT/18 B 20952	E-mail	contact@portingbenin.bj	Tel.	+ 229 69 79 23 23	
	Code postal	-	Ville	-	Pays	-	
	Nom du responsable	AKIZANONS Marcellin Berthelot	Nationalité	Bénoïse	Passeport	N° B0706221 Exp: le 21/05/2025	
	Dossier	N° DACC-2022-06-OI5ZJ-NKAS4-0CWS4	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Renouvellement		Réf. Agrément	-	Date

Spécialité	Cabinet de contrôle de conformité des installations radioélectriques et de délivrance des certificats de conformité électromagnétique en République du Bénin
------------	--

Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> • La loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2020-35 du 06 janvier 2021 ; • Le décret n° 2021-375 du 14 juillet 2021 portant approbation du Plan National de Fréquences radioélectriques en République du Bénin ; • Le décret n° 2016-445 du 27 juillet 2016 portant régime d'agrément ou d'homologation des équipements terminaux et équipements ou installations radioélectriques en République du Bénin ; • L'arrêté Année 2021 N° 017/MND/MS/MCVDD/MDGL/DC/SGM/CTJ/CJ/SA/017SGG2021 portant conditions d'implantation, de transfert et de modification des stations radioélectriques en République du Bénin.
---------------------	--

AGREMENT

La société **PORTING BENIN SARL** est agréée comme Cabinet de contrôle de conformité des installations radioélectriques et de délivrance des certificats de conformité électromagnétique en République du Bénin, pour une durée de cinq (05) ans.

Fait à Cotonou, le **24** JUIN 2022

Le Président,

 Le Président
 Le Président
 Flavien BACHABI

- Cet agrément est renouvelable sur demande du bénéficiaire introduite **deux (02) mois** avant la date d'expiration de la présente décision.
- Tout changement ou remplacement d'un des membres de l'équipe technique de la société **PORTING BENIN SARL** est porté à la connaissance de l'ARCEP BENIN pour la mise à jour de son dossier. La mise à jour du dossier est obligatoire et ne nécessite aucun frais à la charge du requérant.
- Toute modification de la dénomination sociale opérée par la société **PORTING BENIN SARL** à l'insu de l'ARCEP BENIN, entraîne l'annulation ou la suspension de l'agrément.
- La société **PORTING BENIN SARL** s'assure de la maintenance et de la calibration à bonne date des outils et équipements de contrôle.
- La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est notifiée à la société **PORTING BENIN SARL** et publiée partout où besoin sera.